



Congés durant arrêt maladie

Par Ameli62

Bonjour,

J étais en arrêt maladie depuis juin 2019. Je viens de démissionner et je n'ai eu que 35 jours d indemnités de congés payés. Je viens de lire que maintenant pendant un arrêt maladie on acquiert 2 jours de congés par mois. Est rétroactif?

Puis je demander à mon ancien employeur les jours qu'il me doit?

Merci de votre réponse.